

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2017

31 juillet 2014

### SOMMAIRE

ICG Hmypref 2013 S.à r.l. ....	96779	PS4 Luxco S.à r.l. ....	96776
ICG Luxembourg Joint Venture S.à r.l. ...	96779	PSH S.A. ....	96774
KW Investment Three Lux S.à r.l. ....	96791	PSH S.A. ....	96774
Lennon J1 Sàrl ....	96803	PVV SICAV ....	96775
Metal Trading S.A. ....	96812	Rechem S.A. ....	96777
National General Insurance Luxembourg S.A. ....	96772	Rechem S.A. ....	96778
Paisible Abondant s.à r.l. ....	96776	Redfern S.à r.l. ....	96816
Palace Invest S.à r.l. ....	96770	Red Heron UBTI ....	96774
PATRIZIA Res Publica Hessen I TopCo S.à r.l. ....	96770	REF Global (Luxembourg) Holding S.à r.l. .....	96778
Pharmapath Sàrl ....	96770	Restaurant Paisible Abondant s.à r.l. ....	96776
PH - Grundbesitz S.à r.l. ....	96800	Revest S.A. ....	96777
Piscadera Investments S.A. ....	96772	Rheinlanddamm II S.à r.l. ....	96776
Pix S.à r.l. ....	96773	Rheinlanddamm S.à r.l. ....	96777
Polygone ....	96773	Rhino Pianeta Sà r.l. ....	96775
Polyprint S.A. ....	96778	Richmond Road (Luxembourg) Holding S.A. ....	96776
PRB Luxembourg S.à r.l. ....	96774	Riverwalk Finance S.à r.l. ....	96778
PRB Luxembourg S.à r.l. ....	96774	Romos Invest S.A. ....	96778
Princes Exchange (Luxembourg) Holding S.à r.l. ....	96771	Rontal Invest S.à r.l. ....	96770
Procompta-Lux Sàrl ....	96775	RTGEU ....	96772
Prodiafix-Lux S.à r.l. ....	96815	Rubicon Investment Group S.A. ....	96776
Project Bird Holding IIIB S. à r.l. ....	96771	Rye Acquisitions S.à r.l. ....	96777
Project Three S.A. ....	96775	Salesboost S.à r.l. ....	96816
Prospector Rig 5 Owning Company S.à r.l. .....	96771	Santé S.A. ....	96816
		Tishman Speyer ESOF Holdings (Luxem- bourg) S.à r.l. ....	96773

**Pharmapath Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8355 Garnich, 2A, rue Nic Arend.  
R.C.S. Luxembourg B 100.899.

Le bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014075795/10.

(140088588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

**PATRIZIA Res Publica Hessen I TopCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.  
R.C.S. Luxembourg B 181.331.

En date du 5 mai 2014, l'associé unique de la Société a nommé Monsieur Frank Kewitz, né le 1<sup>er</sup> avril 1965 à Burscheid, Allemagne, ayant comme adresse professionnelle le 44, Bockenheimer Anlage, D-60322 Frankfurt am Main, comme gérant de la Société avec effet au 5 mai 2014 et ce pour une durée indéterminée.

Il résulte donc de cette nomination que le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

- Dr. Bernhard Engelbrecht, gérant;
- Monsieur Harald Siewert, gérant; et
- Monsieur Frank Kewitz, gérant.

Pour Extrait conforme et sincère  
PATRIZIA Res Publica Hessen I TopCo S.à r.l.  
*Un Mandataire*

Référence de publication: 2014075792/18.

(140088852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

**Palace Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 140.274.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Référence de publication: 2014075789/10.

(140088853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

**Rontal Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 181.512.

Rontal Holding Two S.à r.l. mit Firmensitz EBBC 6d, route de Trèves, 2633 Senningerberg, Luxemburg hat zum 13.05.2014, 378 Anteile an der Gesellschaft Rontal Invest S.à r.l. an die Gesellschaft Freo Group S.à r.l. mit Sitz in 6d route de Trèves, L - 2633 Senningerberg verkauft. Rontal Holding S.à r.l. mit Firmensitz EBBC 6d, route de Trèves, 2633 Senningerberg, Luxemburg hat zum 13.05.2014, 882 Anteile an der Gesellschaft Rontal Invest S.à r.l. an die Gesellschaft Freo Group S.à r.l. mit Sitz in 6d route de Trèves, L - 2633 Senningerberg verkauft.

Rontal Holding II S.à r.l. ....	0 Anteile
Rontal Holding S.à r.l. ....	0 Anteile
Freo Group S.à r.l. ....	1260 Anteile

Référence de publication: 2014075829/16.

(140088729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

**Project Bird Holding IIIB S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 78.012.500,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 137.301.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 23 mai 2014*

L'associé unique de la Société a accepté la démission de Mr Sunil SETHY de sa fonction de gérant de la Société avec date d'effet au 19 May 2014.

L'associé unique de la Société a nommé comme gérants de la Société pour une durée illimitée les personnes suivantes:

- Mme Shradha BINANI, née le 19 septembre 1987 à Londres, résidant au 4 Little Gibbs Road, Malbar Hill, Ratman Apartments, Mumbai 400006, Maharashtra, Inde, avec pouvoir de signature A,

- Mr Paulus Bernardus Wilhelmus Leonardus LAMBERTS, né le 18 septembre 1965 à Tilburg, Pays-Bas, résidant au 169 rue des Romains, L-8041 Bertrange, avec pouvoir de signature B,

- Mr Franciscus Marcus Hubert, né le 13 décembre 1966 à Vlaardingen, Pays-Bas, résidant au 49B Westerstraat, 4635CT Huijbergen, Pays-Bas, avec pouvoir de signature B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 Mai 2014.

Référence de publication: 2014075787/20.

(140088932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

**Princes Exchange (Luxembourg) Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 20.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 168.409.

—  
Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 12 mai 2014, l'associé unique a décidé de renouveler le mandat de réviseur d'entreprises agréé de KPMG Luxembourg, avec siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2014 et qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2014.

Référence de publication: 2014075784/14.

(140088987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

**Prospector Rig 5 Owning Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 165.657.

—  
Changement suivant le contrat de cession de parts du 21 mai 2014:

- Ancienne situation associée:

Prospector Offshore Drilling Rig Construction S.à r.l. . . . . 20.001 parts sociales

- Nouvelle situation associée:

	Parts sociales
Prospector Finance II S.A., société anonyme, ayant son siège à L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon, R.C.S. Luxembourg B186505 . . . . .	<u>20.001</u>
TOTAL . . . . .	<u>20.001</u>

Luxembourg, le 27 mai 2014.

Pour avis sincère et conforme

*Pour Prospector Rig 5 Owning Company S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014075788/20.

(140088632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

**National General Insurance Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3372 Leudelange, 21, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 178.007.

—  
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue à Leudelange le 15 avril 2014

*Cinquième résolution*

L'Assemblée décide d'élire Administrateurs:

Monsieur Michael KARFUNKEL,

Monsieur Michael WEINER,

Monsieur Jeffrey WEISSMANN,

Mademoiselle Sabine PARCOLLET.

L'Assemblée décide également d'élire Mademoiselle Sabine PARCOLLET comme Administrateur Délégué et Dirigeant Agréé, déléguée à la gestion journalière de la société, conformément à l'article 12 des statuts.

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014.

*Sixième résolution*

L'Assemblée décide, conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 6 décembre 1991, de nommer Réviseur Indépendant de la société:

Deloitte Audit S.à.r.l.

560, rue de Neudorf

L-2220 LUXEMBOURG

dont le mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2014.

*Pour la société National General Insurance Luxembourg S.A.*

AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2014075744/28.

(140089087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

**Piscadera Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 75.904.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014075796/10.

(140089321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

**RTGEU, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stumper.

R.C.S. Luxembourg B 174.764.

—  
EXTRAIT

Suite à un déménagement,

- Madame Yonit Tzadok-Nordenberg, gérant de la société susmentionnée, né le 22 janvier 1972 en Israël, demeure désormais professionnellement à l'adresse suivante: 655 Third Ave., 21<sup>st</sup> Floor, New York, NY 10017, USA.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2014075843/16.

(140089046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

**Pix S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 133.935.

—  
EXTRAIT

En date du 27 mai 2014, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Mario Cohn, en tant que gérant de la Société, est acceptée avec effet au 30 avril 2014.  
- La démission de Monsieur Giovanni La Forgia, en tant que gérant de la Société, est acceptée avec effet au 30 avril 2014.

- Monsieur Roberto Seddio, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la Société avec effet au 30 avril 2014 et ce pour une durée indéterminée.

- Madame Laetitia Vauchez, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, est élue nouvelle gérante de la Société avec effet au 30 avril 2014 et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 28 mai 2014.

Référence de publication: 2014075797/19.

(140088806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

---

**Polygone, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7535 Mersch, 37, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 18.095.

—  
*Extrait des décisions collectives prises par les associés en date du 24 juin 2013*

L'an deux mille treize, le vingt-quatre juin, les associés de la société POLYGONE SARL susvisée, ont à pris, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Le réviseur d'entreprises, Compagnie Luxembourgeoise des Auditeurs Réunis (CLAR) S.A., en abrégé CLAR S.A. a été remplacé par la société ALTER AUDIT S.à r.l. ayant son siège social à L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.675, en tant que réviseur d'entreprises et ce, avec effet rétroactif au 01/01/2012.

Le mandat du réviseur d'entreprises ALTER AUDIT S.à r.l. est valable jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'année 2014.

Mersch, le 24 juin 2013.

*Les associés*

Référence de publication: 2014075800/18.

(140089240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

---

**Tishman Speyer ESOF Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.037.500,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 113.349.

—  
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2013 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 28 mai 2014.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2014075908/17.

(140088914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

---

**PRB Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 139.269.

Le Bilan consolidé au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg (conforme Art. 314 du loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2014.

Paul Galliver  
Manager B

Référence de publication: 2014075807/13.

(140088600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

---

**PRB Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 139.269.

Le Bilan consolidé au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg (conforme Art. 314 du loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2014.

Paul Galliver  
Manager B

Référence de publication: 2014075808/13.

(140088601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

---

**PSH S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.  
R.C.S. Luxembourg B 128.071.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014075813/9.

(140088686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

---

**Red Heron UBTI, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 150.030.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2014.

Référence de publication: 2014075821/10.

(140088968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

---

**PSH S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.  
R.C.S. Luxembourg B 128.071.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014075814/9.

(140088687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

---

**Project Three S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 86.324.

Les comptes au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PROJECT THREE S.A.

Référence de publication: 2014075812/10.

(140089314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

**Procompta-Lux Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4130 Esch-sur-Alzette, 64, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 52.515.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PROCOMPTA-LUX SARL

Signature

Référence de publication: 2014075810/11.

(140089099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

**PVV SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.  
R.C.S. Luxembourg B 82.676.

*Auszug aus dem Protokoll Ordentliche Generalversammlung der PVV SICAV*

Die Ordentliche Generalversammlung der PVV SICAV vom 28. Mai 2014 hat folgende Beschlüsse gefasst:

Zur Wahl des Verwaltungsrates stellen sich:

- Herr Matthias Schirpke Vorsitzender
- Herr Wolfgang Steilen stellv. Vorsitzender
- Herr Ralf Hammerl Mitglied
- Herr Dr. Andreas Schyra Mitglied
- Herr Jörg Priebe Mitglied
- Herr Christian Hußmann Mitglied

Alle Herren mit Berufsadresse: 4, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen.

Die genannten Personen werden einstimmig von den Aktionären, bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahr 2015, als Verwaltungsrat gewählt.

Die Aktionäre beschließen einstimmig, bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahr 2015, PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg als Wirtschaftsprüfer wieder zu wählen.

Luxembourg-Strassen, den 28. Mai 2014.

*Für PVV SICAV*

DZ PRIVATBANK S.A.

Référence de publication: 2014075817/24.

(140089257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

**Rhino Pianeta Sà r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6868 Wecker, 18, Duscherstrooss.  
R.C.S. Luxembourg B 163.559.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014075826/9.

(140089184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

**PS4 Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 1.530.500,00.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons Malades.  
R.C.S. Luxembourg B 179.594.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 28 mai 2014.

Référence de publication: 2014075816/10.

(140088992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

---

**Paisible Abondant s.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Restaurant Paisible Abondant s.à r.l.).**

Siège social: L-8365 Hagen, 16, rue Principale.  
R.C.S. Luxembourg B 138.003.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 21.05.2014, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Capellen.

Référence de publication: 2014075823/11.

(140089147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

---

**Rheinlanddamm II S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 642.400,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 130.575.

Il est porté à la connaissance de tiers que:

En date du 22 janvier 2014, la dénomination du gérant IREIM Services Luxembourg PSF S.à r.l. a été modifiée en celle de IREIM Services Luxembourg S.à r.l..

Luxembourg, le 14 mai 2014.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014075824/14.

(140089076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

---

**Rubicon Investment Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 117, Val des Bons-Malades.  
R.C.S. Luxembourg B 176.915.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014075830/9.

(140088659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

---

**Richmond Road (Luxembourg) Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 115.261.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2014.

Référence de publication: 2014075827/10.

(140088928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

---



**Rheinlanddamm S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.****Capital social: EUR 11.637.400,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 130.574.

Il est porté à la connaissance de tiers que:

En date du 22 janvier 2014, la dénomination du gérant IREIM Services Luxembourg PSF S.à r.l. a été modifiée en celle de IREIM Services Luxembourg S.à r.l..

Luxembourg, le 14 mai 2014.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2014075825/14.

(140089075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

**Rechem S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 50.871.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg le 21 mai 2014*

«

*5<sup>ème</sup> résolution*

L'Assemblée reconduit les Administrateurs suivants:

- M. Jan DE CLERCK
- Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A., habituellement représentée par Madame Sophie Vandeven,
- Gayana BVBA, habituellement représentée par M. Gregory De Clerck,
- M. Dimitri Van Damme.

jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle statuant sur les comptes au 31 décembre 2014.

*6<sup>ème</sup> résolution*

L'Assemblée nomme H.R.T. Révision S.A., comme Réviseur d'Entreprise Indépendant jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle statuant sur les comptes au 31 décembre 2014.

*Pour la société RECHEM S.A.*

AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2014075834/21.

(140088990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

**Rye Acquisitions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 187.270.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2014.

Référence de publication: 2014075832/10.

(140089418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

**Revest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 79.353.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014075841/9.

(140089165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

**Polyprint S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4050 Esch-sur-Alzette, 44, rue du Canal.  
R.C.S. Luxembourg B 39.750.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2014075802/9.  
(140088882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

---

**Riverwalk Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 172.807.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 28 mai 2014.  
Riverwalk Finance S.à.r.l.  
Patrick L.C. van Denzen  
Manager B  
Référence de publication: 2014075828/14.  
(140089113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

---

**Rechem S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 50.871.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
*Pour la société RECHEM S.A.*  
AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.  
Référence de publication: 2014075835/11.  
(140088991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

---

**REF Global (Luxembourg) Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 320.290,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 159.182.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 27 mai 2014.  
Référence de publication: 2014075837/10.  
(140088916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

---

**Romos Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof, 20, rue de l'Industrie.  
R.C.S. Luxembourg B 145.678.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Belvaux, le 27 mai 2014.  
Référence de publication: 2014075842/10.  
(140088629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

---

**ICG Luxembourg Joint Venture S.à r.l, Société à responsabilité limitée de titrisation,  
(anc. ICG Hmypref 2013 S.à r.l.).**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 178.689.

In the year two thousand and fourteen, on the eighth of May.

Before Us, Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

- Intermediate Capital Group Plc, a listed company incorporated and existing under the laws of the United Kingdom, having its registered office at Juxon House, 100 St Paul's Churchyard, EC4M 8BU, London, under company number 2234775 (the "Shareholder 1"),

- ICG MEZZANINE FUND 2003 No1 LIMITED PARTNERSHIP acting through its general partner INTERMEDIATE CAPITAL No 1 GP LIMITED, a company incorporated and existing under the laws of Jersey, having its registered office at Ogier House, The Esplanade, JE4 9WG St Helier, Jersey, registered with the Registrar of Companies under number 88662 (the "Shareholder 2"),

- ICG MEZZANINE FUND 2003 No3 LIMITED PARTNERSHIP acting through its general partner INTERMEDIATE CAPITAL GP 2003 LIMITED, a company incorporated and existing under the laws of Jersey, having its registered office at Ogier House, The Esplanade, JE4 9WG St Helier, Jersey, registered with the Registrar of Companies under number 84577 (the "Shareholder 3"),

all here represented by Mr Frank Stolz-Page, private employee, professionally residing in Mondorf-les-Bains, by virtue of three proxies under private seal given on 6 May 2014.

The said proxies, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all the holders of all the shares (the "Shareholders") of ICG HMYMPREF 2013 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company"), established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 178.689, incorporated by a notarial deed on June 28<sup>th</sup>, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on 3 September 2013 under number 2137. The articles of association of the Company (the "Articles") have not yet been amended.

The appearing parties representing the whole corporate capital of the Company requires the notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholders decide to increase the share capital of the Company by an amount of eighteen thousand five hundred Euro (EUR 18,500.-) in order to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) to thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) by issuing eighteen thousand five hundred (18,500) new shares (the "New Shares").

*Subscription and payment*

The New Shares are all subscribed by the Shareholders as follows:

Shareholder 1 subscribes to 92,500 shares with a par value of EUR 0.10;

Shareholder 2 subscribes to 88,375 shares with a par value of EUR 0.10;

Shareholder 3 subscribes to 4,125 shares with a par value of EUR 0.10;

Such New Shares are entirely paid up by a contribution in cash of an amount of eighteen thousand five hundred Euro (EUR 18,500.-) which is entirely allocated to the share capital.

The proof of the existence of the contribution has been produced to the undersigned notary.

*Second resolution*

The Shareholders decide to amend the name of the Company into ICG Luxembourg Joint Venture S.à r.l.

Consequently, the Shareholder resolves to amend Article 4 of the articles of incorporation of the Company as follows:

“ **Art. 4.** The company will assume the name of “ICG Luxembourg Joint Venture S.à r.l.”

*Third resolution*

The Shareholders decide to appoint Deloitte Audit S.à r.l. as independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) of the Company for the audit of the accounts closing on 31 March 2014 and for a period of 1 year.

#### Fourth resolution

The Shareholders decide to change the legal form of the Company from a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law) to a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the Luxembourg law dated 22 March 2004 on securitisation (the "Securitisation Law") and shall be subject to and governed by the provisions of the Securitisation Law, and in accordance to fully restate the articles of associations of the Company in the form stated below:

### «Chapter 1 - The company

**Art. 1. Form and Name.** There is hereby established among the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued (the "Shares"), a company in the form of a société à responsabilité limitée, under the name of "ICG Luxembourg Joint Venture S.à r.l." which shall have the status of a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the Luxembourg law dated 22 March 2004 on securitisation (the "Securitisation Law") and shall be subject to and governed by the provisions of the Securitisation Law.

**Art. 2. Registered Office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

In the event that the board of managers of the Company (the "Board") determines that extraordinary political or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

**Art. 3. Duration.** The Company is incorporated for an unlimited period of time.

The Company may be dissolved and put into liquidation, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholders adopted by two thirds of the Shares present or represented and voting.

**Art. 4. Corporate Purpose.** The exclusive purpose of the Company is to enter into one or more securitisation transactions within the meaning of the Securitisation Law and the Company may, in this context, assume risks, existing or future, relating to the holding of assets, whether movable or immovable, tangible or intangible, as well as risks assumed by third parties or relating to all or part of the activities of third parties, in one or more transactions or on a continuous basis. The Company may assume those risks by acquiring the assets, guaranteeing the obligations or by committing itself in any other way. To the extent permitted by law and these Articles, it may also transfer and dispose of the claims and other assets it holds, whether existing or future, in one or more transactions or on a continuous basis.

The Company may, in this same context and to the extent permitted by the Securitisation Law, acquire, dispose and invest in loans, stocks, bonds, debentures, obligations, notes, advances, shares, warrants and other securities.

The Company may grant pledges, other guarantees or security of any kind to Luxembourg or foreign entities within the meaning of Article 61 of the Securitisation Law.

The Company may issue securities which relate to a return based on the performance of all kinds of securities and/or any other assets or risks within the meaning of Article 53 of the Securitisation Law. Securities of any particular class may be issued in one or more tranches.

The Company may, to the extent permitted by the Securitisation Law, assign its assets on such terms as determined from time to time by the Board in accordance with and subject to the relevant conditions relating to the instruments issued by the Company in relation to such assets.

The Company may perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil and develop its purpose, as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

The Company may borrow in any form permitted by the Securitisation Law. It may issue securities of any kind including under one or more issue programmes. The Company may, to the extent permitted by the Securitisation Law, assume risk by lending including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company.

In accordance with the Securitisation Law, the Board is entitled to create one or more compartments each corresponding to a separate part of the Company's estate.

**Art. 5. Share Capital.** At present, the Company has an issued share capital of thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-) consisting of three hundred ten thousand (310,000) Shares of a par value of ten euro cents (EUR 0.10) each, all of which have been fully paid up. The share capital of the Company may be divided into several classes of Shares.

The issued capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles.

Any new Shares to be subscribed for by contribution in cash will be offered by preference to the existing shareholders in proportion to the part of capital which those shareholders are holding. This period shall not be less than thirty days.

Notwithstanding the above, the general meeting voting with the quorum and majority rules required for any amendment of the Articles, may limit or withdraw the preferential subscription right.

The Board may create a paid-in surplus from funds received by the Company as issue premiums on the issue and sale of a class of Shares which paid-in surplus may be used in accordance with the corporate purpose of the Company or to provide for the payment of the relevant class Shares which the Company may redeem in accordance with these Articles or for payment of any dividend or other distribution to the holders of the relevant class Shares.

**Art. 6. Shares.** The Shares shall carry the voting rights as determined in Article 15.

Shares may be issued in registered form.

A register of registered Shares will be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all of the information required by Article 39 of the Company Law. Holders of Shares in registered form may request the Company to issue and deliver certificates setting out their respective holdings of registered Shares which shall be signed by two managers.

Ownership of registered Shares will be established by registration in the said register. Transfer of registered Shares shall be effected by a written declaration of transfer to be inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. Any transfer of registered Shares shall be entered into the register of shareholders; such inscription shall be signed by one or more members of the Board or officers of the Company or by one or more other persons duly authorized thereto by the Board.

The Company will recognize only one holder per Share; in case a Share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the Share will have to appoint one sole proxy to represent such Share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one person has been designated as the sole owner towards the Company.

The Shares are freely transferable.

Shares may be held in trust by one or several shareholders.

Each time a stock split, stock dividend, recapitalization, subdivision, reclassification, combination, exchange of Shares, issuance of rights or warrants to acquire Shares of the Company or similar transaction occurs with respect to the number of Shares of any class of Shares of the Company, a corresponding stock split, stock dividend, recapitalization, subdivision, reclassification, combination, exchange of Shares, issuance of rights or warrants to acquire Shares of the Company or similar transaction will occur with respect to the number of Shares of the other class of Shares of the Company.

**Art. 7. Acquisition of own Shares.** The Company may acquire its own Shares.

The acquisition and holding of own Shares will be in compliance with the conditions and limits established by the laws.

**Art. 8. Compartments.** The Board of Managers of the Company may create one or more compartments within the Company (the «Compartment» or the «Compartments»). Each Compartment shall, unless otherwise provided for in the resolution of the Board of Managers creating such compartment, correspond to a distinct part of its assets and liabilities. The resolution of the Board of Managers creating one or more Compartments within the Company, as well as any subsequent amendments thereto shall be binding as of the date of such resolutions against any third party.

As between shareholders and creditors, each Compartment of the Company shall be treated as a separate entity. Rights of shareholders and creditors of the Company that (i) have, when coming into existence, been designated as relating to a Compartment or (ii) have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of a Compartment are, except if otherwise provided for in the resolution of the Board of Managers having created the relevant Compartment, strictly limited to the assets of that Compartment and which shall be exclusively available to satisfy such shareholders and creditors. Creditors and shareholders of the Company whose rights are not related to a specific Compartment of the Company shall have no rights to the assets of any such Compartment.

Unless otherwise provided for in the resolution of the Board of Managers of the Company having created such Compartment, no resolution of the Board of Managers of the Company may be taken to amend the resolution having created such Compartment or to take any other decision directly affecting the rights of the shareholders or creditors whose rights relate to such Compartment without the prior approval of all shareholders or creditors whose rights relate to this Compartment. Any decision of the Board of Managers taken in breach of this provision shall be void.

The Company may issue securities whose value or yield is linked to specific compartments, assets or risks, or whose repayment is subject to the repayment of other instruments, certain claims or certain categories of shares.

**Art. 9. Board.** In case all the Shares are held by one shareholder, the Company may be managed by a board composed of one member.

In case there are more than one shareholder, the Company shall be managed by the Board which shall be composed of not less than three members, who need not be shareholders of the Company. The members of the Board shall be elected by the shareholders at a general meeting of shareholders; the latter shall further determine their remuneration and the term for which they are elected.

The general meeting of shareholders may decide to appoint one or several class A managers and one or several class B managers.

The Board shall be elected by the majority of the votes of the Shares present or represented at a general meeting of shareholders.

Any member of the Board may be removed with or without cause or be replaced at any time by a resolution passed by a majority of the votes of the Shares present or represented at a general meeting.

In the event of a vacancy in the office of the Board, the remaining members of the Board may temporarily fill such vacancy; the shareholders shall take a final decision regarding such nomination at their next general meeting.

**Art. 10. Meetings of the Members of the Board.** The Board may choose from among its members a chairman, and further one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who need not be a member of the Board, who shall write and keep the minutes of the meetings of the Board and of the shareholders. The Board shall meet upon call of at least 1 day notice by the chairman if designated or any two members of the Board, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at the meetings of the Board and of the shareholders. In his absence or in the absence of designation of a chairman, the shareholders or the Board members shall decide by a majority vote that another member of the Board, or in case of a general meeting of shareholders, that any other person shall be in the chair of such meetings.

Resolutions of the Board shall be taken by a majority vote of the members of the Board present or represented.

The Board may appoint any officers, including a managing manager, a general manager and any assistant general managers as well as any other officers that the Company deems necessary for the operation and management of the Company. Such appointments may be cancelled at any time by the Board. The officers need not be members of the Board or shareholders of the Company. The officers shall have the rights and duties conferred upon them by the Board.

Any member of the Board may act at any meeting by appointing in writing, by telegram, telex or telefax or any other similar means of communication another member of the Board as his proxy. A member of the Board may represent several of his colleagues.

Any member of the Board may participate in a meeting of the Board by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Board can deliberate or act validly only if at least the majority of its members or any other number of members that the Board may determine, are present or represented.

Resolutions of the Board will be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any member of the Board.

Resolutions in writing approved and signed by all members of the Board shall have the same effect as resolutions voted at the Board; each member of the Board shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, telefax or any other similar means of communication. All such resolutions in writing shall form the record that proves that such decision has been taken.

**Art. 11. Powers of the Board.** The Board is vested with the broadest powers to perform all acts of disposition and administration within the Company's purpose.

All powers not expressly reserved by law or by the present Articles of Incorporation are in the competence of the Board.

**Art. 12. Corporate Signature.** Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the joint signatures of any two managers or by any person(s) to whom authority has been delegated by the Board.

**Art. 13. Delegation of Powers.** The Board may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company (including the right to act as authorised signatory for the Company) and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose to one or several physical persons or corporate entities, which need not be members of the Board, who shall have the powers determined by the Board and who may, if the Board so authorises, sub-delegate their powers.

The Board may also confer other special powers of attorney by notarial or private proxy.

**Art. 14. Conflict of Interest.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the members of the Board or officers of the Company is interested in, or is a manager, associate, officer or employee of, such other company or firm. Any member of the Board or officer of the Company who serves as a manager, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any member of the Board or officer of the Company may have in any transaction of the Company an interest opposite to the interests of the Company, such member of the Board or officer shall make known to the Board such opposite interest and shall not consider, or vote on, any such transaction. Such transaction and such member of the Board's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding general meeting of shareholders.

**Art. 15. Liability of the members of the Board.** The manager(s) do(es) not assume, by reason of his (their) position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

**Art. 16. Collective Decisions of the Shareholders - General Meetings of shareholders.** Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders. It shall have the powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. Its resolutions shall be binding upon all the shareholders of the Company regardless of the classes of Shares held by them.

A general meeting of shareholders is convened by the Board. It may also be convened upon request in writing of shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital.

Convening notices to a general meeting of shareholders shall set forth the agenda of such meeting. The agenda shall be prepared by the Board except in the instance where the meeting is called on the written demand of the shareholders in which instance the Board may prepare a supplementary agenda.

The business transacted at any general meeting of shareholders shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they all state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The quorum and time-limits required by the Company Law shall govern the convening notices and the conduct of the general meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided in the Articles.

Without prejudice to other provisions of the Articles, each Share is entitled to one vote.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, cable, telegram, telex or facsimile. Except as otherwise required by the Company Law, resolutions at a general meeting of shareholders duly convened will be adopted by an absolute majority of the shareholders present or represented and voting.

The Board may determine any other reasonable conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

**Art. 17. Other General Meetings.** The Board may convene other general meetings. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one tenth of the Company's capital so require.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the Board, which is final, circumstances of force majeure so require.

## Chapter II - Instruments

**Art. 18. Debt Instruments.** The Board may decide to issue any kind of debt instruments (the "Instruments") and/or certificates, the terms and conditions of which shall be set forth in the relevant conditions of such securities.

## Chapter III - Accounting matters, Dividends and distributions

**Art. 19. Auditors.** The accounting data set out in the annual report of the Company shall be audited by the independent auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the Board and remunerated by the Company.

The independent auditors shall perform all such duties as prescribed by the Company Law and the Securitisation Law.

The financial statements of the Company shall be expressed in euros.

**Art. 20. Accounting Year.** The accounting year of the Company shall commence on the first day of April of each year and shall terminate on the last day of March of the next year.

**Art. 21. Mandatory Capital Reserves - Dividends and Distributions.** Five per cent of the annual net profits of the Company shall be allocated to the legal reserve required by Luxembourg law. This allocation shall cease to be required as soon and so long as such surplus reserve equals or exceeds ten per cent of the issued Share capital of the Company, as such capital is increased or reduced from time to time.

On separate accounts (in addition of the accounts held by the Company in accordance with the Companies Law and normal accounting practice), the Company shall determine at the end of each financial year, a result for each Compartment which will be determined as follows:

The result of each Compartment will consist in the balance of all income, profits or other receipts paid or due in any other manner in relation to the relevant Compartment (including capital gains, liquidation surplus, dividends distribution) and the amount of the expenses, losses taxes and other transfers of funds incurred by the Company during this exercise and which can regularly and reasonably be attributed to the management, operation of such Compartment (including fees, costs, corporate income tax on capital gain, expenses relating to dividend distribution).

All income and expenses not attributed to any specific Compartment shall be allocated to all the Company's Compartments on a pro rata basis of the shares issued in each Compartment.

The shareholder(s) will approve such separate accounts simultaneously with the accounts held by the Company in accordance with the Companies Law and normal practice. The eventual excess of the total of the credits on the total of the debits on each of these accounts shall be the available amount, subject to as indicated, of a decision of the shareholder(s), for the payment of dividends to the shares of the corresponding compartment.

The general meeting of shareholders shall determine how the balance of net profits shall be disposed of and from time to time shall declare, or authorise the Board to pay, dividends and distributions in respect of such amounts. Subject to the provisions of Luxembourg law, the Board may decide from time to time to pay interim dividends.

The general meeting of shareholders, by conversion of net profits into capital and paid-in surplus, may distribute stock dividends in lieu of cash dividends, or to declare, or authorise the Board to pay, dividends or distributions in kind. Dividends and other distributions may also be paid out of inappropriate net profit brought forward from prior years. It may decide to allocate the balance of net profits to a reserve or to a provisions reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Dividends and distributions declared may be paid in euros or any other currency selected by the Board, and may be paid at such times as the Board may determine. The Board may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate funds available for such dividends or distributions into the currency of payment.

Any dividends or distributions declared but not claimed by a shareholder within a period of five years from the declaration thereof, shall be forfeited by the shareholder and shall revert to the Company. The Board shall have the power from time to time to take all necessary action to perfect such reversion and to authorise such action on behalf of the Company. No interest will be paid on dividends declared or distributions made by the Company but held by it for the account of shareholders.

The Board of Managers may decide to pay interim dividends on the shares of a specific Compartment on the basis of a statement of accounts prepared by the Board of Managers showing that sufficient funds are available for distribution in this Compartment, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits deriving from the associated Compartment since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by virtue of the Companies Law or the Articles.

**Art. 22. Dissolution and Liquidation of the Company.** The Company may be dissolved and put into liquidation by a resolution of the general meeting of the shareholders.

Without prejudice to the provisions contained in article 8 of the Articles, and subject to the authorisation of the shareholders in a shareholders' meeting which may be required when the articles of incorporation of the Company are modified, each Compartment of the Company may be put into liquidation and its shares redeemed by a decision of the Board of Managers of the Company without affecting any other existing Compartment or the shareholders thereof.

In the event of the dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, appointed by the meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be distributed among the shareholders.

#### Chapter IV - Miscellaneous

**Art. 23. Amendments to the Articles.** The Articles may be amended by a general meeting of shareholders subject to the quorum and majority requirements provided by the Company Law and Articles.

**Art. 24. Translation of the Articles of Incorporation.** The Articles are drawn in French and in English. In case of divergence between the French and English version, the English version shall prevail.

**Art. 25. Applicable Law.** All matters not governed by the Articles shall be determined in accordance with the Companies Law and the Securitisation Law."

#### *Costs and expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to three thousand euro (EUR 3,000).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the above named party, this deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of divergence between the English and the French versions, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, known to the notary by her surname, name, civil status and residence, said proxy holder signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le cinq mai.



Par-devant le soussigné Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf, Grand-Duché de Luxembourg,

ont comparu:

- Intermediate Capital Group Plc, une société cotée créée et organisée sous le droit du Royaume-Uni sous le numéro 2234775, ayant son siège social à Juxon House, 100 St Paul's Churchyard, Londres, EC4M 8BU (l'«Associé 1»),

- ICG MEZZANINE FUND 2003 No1 LIMITED PARTNERSHIP agissant à travers son actionnaire commandité INTERMEDIATE CAPITAL No 1 GP LIMITED, une société cotée créée et organisée sous le droit de Jersey, enregistrée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro 88662, ayant son siège social à Ogier House, The Esplanade, JE4 9WG St Helier, Jersey (l'«Associé 2»),

- ICG MEZZANINE FUND 2003 No3 LIMITED PARTNERSHIP agissant à travers son actionnaire INTERMEDIATE CAPITAL GP 2003 LIMITED, une société cotée créée et organisée sous le droit de Jersey, enregistrée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro 84577, ayant son siège social à Ogier House, The Esplanade, JE4 9WG St Helier, Jersey (l'«Associé 3»),

tous ici représentés par Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de trois procurations sous seing privé donnée le 6 mai 2014.

Les procurations signées ne varientur par le mandataire des comparantes et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparantes sont les seuls associés (les "Associés") de ICG HMYMPREF 2013 S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 178.689, constituée suivant acte notarié en date du 28 juin 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association (le "Mémorial"), numéro 2137 du 3 septembre 2013. Les statuts (les «Statuts») n'ont pas été modifiés depuis.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions ci-joint:

#### *Première résolution*

Les Associés décident d'augmenter la capital social de la Société pour un montant de dix-huit mille cinq cents euros (EUR 18.500) afin de l'augmenter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à trente et un mille euros (EUR 31.000) par l'émission de dix-huit mille cinq cents nouvelles parts sociales (les "Nouvelles Parts Sociales").

#### *Souscription et paiement*

Les Nouvelles Parts Sociales sont souscrites par les Associés comme suit:

L'Associé 1 souscrit à 92.500 parts sociales ayant une valeur unitaire de EUR 0.10;

L'Associé 2 souscrit à 88.375 parts sociales ayant une valeur unitaire de EUR 0.10;

L'Associé 3 souscrit à 4.125 parts sociales ayant une valeur unitaire de EUR 0.10;

Ces Nouvelles Parts Sociales sont entièrement payées par une contribution en espèce d'un montant de dix-huit mille cinq-cents euros (EUR 18.500), ce montant étant entièrement alloué au capital social de la Société.

La preuve de l'existence du paiement a été présentée au notaire.

#### *Seconde résolution*

Les Associés décident de modifier la dénomination de la Société en ICG Luxembourg Joint Venture S.à r.l.

De ce fait, les Associés décident de modifier l'article 4 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 4.** La Société prend la dénomination de ICG Luxembourg Joint Venture S.à r.l.»

#### *Troisième résolution*

Les Associés décident de nommer Deloitte Audit S.à r.l. en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société pour la revue des comptes clôturant au 31 mars 2014 et pour une durée de 1 an.

#### *Quatrième résolution*

Les Associés décident de modifier la forme juridique de la Société d'une société à responsabilité limitée gouvernée par les lois luxembourgeoise et plus particulièrement la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, comme modifiée (la Loi) en une société de titrisation dans le sens de la loi luxembourgeoise du 22 mars 2004 sur la titrisation (la Loi de Titrisation) et sera régie par les provisions de cette Loi de Titrisation. De ce fait, les articles de la Société sont refondus comme suit:

### **Chapitre 1<sup>er</sup> - La société**

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme et Dénomination.** Par la présent, le comparant et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après émises (les "Parts Sociales") constituent une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée,

prenant la dénomination de «ICG Luxembourg Joint Venture S.à r.l.», dont le statut sera celui d'une société de titrisation au sens de la Loi Luxembourgeoise du 22 mars 2004 sur la titrisation (la "Loi sur la Titrisation"). Cette société sera soumise à la Loi sur la Titrisation et sera régie par ses dispositions.

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est sis Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Dans le cas où le conseil de gérance (le "Conseil") déterminerait que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents et de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège, ou le confort de communication entre le siège et les personnes à l'étranger, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle demeurera une société Luxembourgeoise malgré ce transfert réalisé à titre provisoire.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société pourra être dissoute et mise en liquidation à tout moment, par voie de résolution adoptée par l'assemblée générale des actionnaires aux deux tiers des Parts Sociales présentes ou représentées et disposant d'un droit de vote.

**Art. 4. Objet Social.** L'objet exclusif de la Société est de conclure une ou plusieurs opérations de titrisation conformément aux règles de la Loi sur la Titrisation et dans ce cadre, la Société peut supporter les risques, présents ou futurs, liés à la détention de biens, meubles ou immeubles, corporels ou incorporels ainsi que les risques supportés par des tiers ou inhérents avec tout ou partie des activités entreprises par des tiers et ce lors d'une ou de plusieurs transactions ou sur une base continue. La Société pourra assumer ces risques en acquérant les biens, en garantissant les obligations ou en s'engageant d'une autre manière. Dans la mesure permise par la Loi sur la Titrisation, la Société pourra également transférer ou disposer des créances et autres biens qu'elle détient, présents ou futurs lors d'une ou de plusieurs transactions ou sur une base continue.

La Société peut, dans ce même cadre et conformément aux dispositions de la Loi sur la Titrisation, acquérir ou investir dans des prêts, actions, obligations, certificats, dettes, warrants et autres valeurs. La Société peut accorder des prêts ou autres garantie de toute sorte à des entités Luxembourgeoises ou étrangères conformément aux dispositions de l'Article 61 de la Loi sur la Titrisation.

La Société peut émettre des valeurs dont la rémunération est basée sur le rendement de toute sorte de valeurs et/ou autres biens ou risques conformément aux dispositions de l'Article 53 de la Loi sur la Titrisation. Les valeurs d'une classe particulière peuvent être émises dans une ou plusieurs tranches.

Dans la mesure permise par la Loi sur la Titrisation, la Société peut décider de céder ses actifs et ce conformément aux conditions déterminées par le Conseil conformément aux conditions se rapportant aux instruments émis par la Société concernant lesdits actifs.

La Société peut accomplir toute sorte d'opération juridique, commerciale, technique ou autre investissement financier et plus généralement toutes les transactions qui sont nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet ainsi que toutes les opérations reliées directement ou indirectement à la facilitation de l'accomplissement de son objet dans tous les domaines décrits précédemment.

La Société peut emprunter sous toutes les formes autorisées par la Loi sur la Titrisation. Elle peut émettre des valeurs de toutes sortes incluses dans un ou plusieurs programmes d'émission. Dans les limites autorisées par la Loi sur la Titrisation, la Société peut assumer un risque en prêtant, y compris le produit de tout emprunt et/ou émettre des valeurs au profit de ses filiales, sociétés soeur ou à tout autre société.

Conformément à la Loi sur la Titrisation, le Conseil est autorisé à créer un ou plusieurs compartiments correspondant chacun à une partie déterminée du patrimoine de la Société.

**Art. 5. Capital Social.** Actuellement, la société dispose d'un capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000.-) représenté par trois cent dix mille (310.000) Parts Sociales d'une valeur de dix euros cents (EUR 0.10) chacune, lesquelles ont été entièrement libérées.

Le capital social de la Société pourra être divisé en plusieurs catégories de Parts Sociales.

Le capital émis de la Société pourra être augmenté ou diminué par résolution des Associés adoptée selon la voie requise pour la modification des présents Statuts.

Toutes nouvelles Parts Sociales qui seront souscrites par un apport en numéraire seront proposées par priorité aux Associés existants proportionnellement à la part du capital social qu'ils détiennent. Cette durée ne peut être inférieure à trente jours.

Sans préjudice de ce qui précède, l'assemblée générale votant selon les règles de quorum et de majorité requises pour la modification des Statuts, peut limiter ou retirer ce droit préférentiel de souscription.

Le Conseil peut créer un surplus d'apport à partir des fonds reçus par la Société en tant que primes d'émission et ce lors de l'émission et de la vente d'une catégorie de Parts Sociales, ce surplus d'apport peut être utilisé conformément à l'objet social de la Société ou servir au paiement de la catégorie de Parts Sociales considérée que la Société peut racheter conformément aux présents Statuts ou servir au paiement de tout dividende ou autre distribution aux détenteurs de la catégorie de Parts Sociales considérée.

**Art. 6. Parts Sociales.** Les Parts Sociales seront assorties d'un droit de vote, tel que déterminé à l'Article 15.

Les Parts Sociales pourront être émises sous forme de Parts Sociales nominatives.

Un registre des Parts Sociales nominatives sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par tout Associé. Ce registre comportera toutes les informations requises par l'Article 39 de la Loi sur les Sociétés. Les détenteurs de Parts Sociales nominatives pourront demander à la Société d'émettre et de délivrer des certificats établissant leurs portefeuilles respectifs de Parts Sociales nominatives, lesquels seront signés par deux gérants.

La propriété de Parts Sociales nominatives sera établie par une inscription dans ledit registre. Le transfert de Parts Sociales nominatives sera réalisé par déclaration écrite de transfert à porter au registre des Associés, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par les détenteurs d'une procuration leur permettant d'agir en tant que tel. Tout transfert de Part Sociale nominative sera enregistré dans le registre des Associés; cette inscription sera signée par un ou plusieurs membres du Conseil ou responsables de la Société, ou par une ou plusieurs personnes dûment autorisées à cette fin par le Conseil.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Part Sociale; dans le cas où une Part Sociale viendrait à appartenir à plusieurs personnes, celles qui en revendiqueraient la propriété devront nommer un mandataire unique afin de représenter ladite Part Sociales se rapportant à la Société. La Société sera habilitée à suspendre l'exercice de l'ensemble des droits qui sont liés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique de la Part Sociale vis-à-vis de la Société.

Les Parts Sociales sont librement cessibles.

Les Parts Sociales peuvent être détenues en dépôt par un ou plusieurs Associés.

A chaque fois qu'une augmentation du nombre de parts sociales, une distribution de dividendes, une recapitalisation, une subdivision, une reclassification, une combinaison, un échange de Parts Sociales, une émission de droits ou de warrants permettant d'acquérir des Parts Sociales de la Société ou tout autre transaction similaire interviendra concernant une quelconque catégorie de Parts Sociales de la Société, la même opération devra avoir lieu concernant les Parts Sociales des autres catégories de Parts Sociales de la Société.

**Art. 7. Acquisition de ses propres Parts Sociales.** La Société peut acquérir ses propres Parts Sociales.

L'acquisition et la détention de ses propres Parts Sociales sera conforme aux conditions et limites légales

**Art. 8. Compartiments.** Le Conseil de Gérance de la Société pourra créer un ou plusieurs compartiments au sein de la Société (le «Compartiment» ou les «Compartiments»). Sauf disposition contraire dans la résolution du Conseil de Gérance créant un tel compartiment, chaque Compartiment devra correspondre à une partie distincte de l'actif et du passif de la Société. La résolution du Conseil de Gérance créant un ou plusieurs Compartiments au sein de la Société, ainsi que toutes modifications subséquentes, s'imposera aux tiers à compter de la date des résolutions.

Entre les associés et les créanciers, chaque Compartiment de la Société devra être traité comme une entité séparée. Les droits des associés et créanciers de la Société (i) qui lorsqu'ils sont entrés en existence, ont été désignés comme rattaché à un Compartiment ou (ii) qui sont nés de la création, du fonctionnement ou de la mise en liquidation d'un Compartiment sont, sauf disposition contraire dans les résolutions du Conseil de Gérance créant un tel Compartiment, strictement limitées aux biens de ce Compartiment et seront exclusivement disponibles pour satisfaire ces associés et créanciers. Les créanciers et associés de la Société dont les droits ne sont pas spécifiquement rattachés à un Compartiment déterminé de la Société n'auront aucun droit sur les biens d'un tel Compartiment.

Sauf disposition contraire dans les résolutions du Conseil de Gérance de la Société créant un tel Compartiment, aucune résolution du Conseil de Gérance de la Société ne pourra être prise afin de modifier les résolutions ayant créé un tel Compartiment ou afin de prendre toute décision affectant directement les droits des associés ou créanciers dont les droits sont rattachés à un tel Compartiment sans le consentement préalable de l'ensemble des associés ou créanciers dont les droits sont rattachés à ce Compartiment. Toute décision prise par le Conseil de Gérance en violation de cette disposition sera nulle et non avenue.

La Société pourra émettre des sûretés dont la valeur ou l'intérêt est lié à des Compartiments, biens ou autres engagements spécifiques, ou dont le remboursement dépend du remboursement d'autres instruments, de certains droits ou de certaines catégories de parts sociales.

**Art. 9. Le Conseil de gérance.** En cas d'Associé unique, la Société est gérée par un Conseil pouvant être composé d'un seul gérant.

En cas de pluralité d'Associés, la Société est gérée par un Conseil composé d'un minimum de trois membres qui ne sont pas nécessairement des Associés de la Société. Les membres du Conseil sont élus par les Associés.

Les Associés peuvent décider de nommer un ou plusieurs gérants de catégorie A et un ou plusieurs gérants de catégorie B.

Le Conseil est élu à la majorité absolue des votes des Parts Sociales présentes ou représentées lors d'une assemblée des Associés.

Tout membre du Conseil peut être démis de ses fonctions, avec ou sans motif, ou être remplacé à tout moment par une résolution adoptée à la majorité des votes des Parts Sociales présentes ou représentées lors d'une assemblée des Associés.

En cas de vacance de poste au sein du Conseil, les gérants restants pourront occuper provisoirement ledit poste; les Associés prendront la décision finale se rapportant à la nomination en question lors de leur prochaine assemblée.

**Art. 10. Réunion des membres du Conseil.** Le Conseil élit un président parmi ses membres, de même qu'un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire, lequel ne doit pas nécessairement être un membre du Conseil, il sera chargé de l'inscription ainsi que de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil et des Associés. Le Conseil se réunira sur convocation envoyés au moins un jour auparavant à la demande du président si celui-ci a été nommé ou de deux membres du Conseil, et ce à l'endroit indiqué dans la convocation.

Le président présidera les réunions du Conseil et celles des Associés. En son absence ou s'il n'a pas encore été nommé, les Associés ou les membres du Conseil décideront à la majorité d'élire un autre membre du Conseil ou, en cas d'assemblée des Associés, toute autre personne, afin de présider ces assemblées.

Les résolutions du Conseil seront prises à la majorité des membres présents ou représentés.

Le Conseil pourra nommer des cadres, y compris un directeur général ainsi que des directeurs généraux adjoints de même que tous les autres responsables nécessaires pour mener et gérer les affaires de la Société. Ces nominations pourront être annulées à tout moment par le Conseil. Les cadres ne seront pas nécessairement des membres du Conseil ou des Associés de la Société. Les cadres disposeront des pouvoirs et auront les obligations qui leur auront été conférés par le Conseil.

Tout membre du Conseil pourra participer à une assemblée en nommant par écrit par télégramme, télex ou télécopie, ou par tout autre moyen similaire de communication un autre membre du Conseil comme son mandataire. Un membre du Conseil pourra représenter plusieurs de ses collègues.

Tout membre du Conseil pourra participer à une réunion du Conseil par téléconférence ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement, et la participation par ces moyens sera considérée comme équivalente à une participation physique.

Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres, ou un certain nombre de membres déterminé par le Conseil, sont présents ou représentés.

Les résolutions du Conseil sont consignées dans les procès-verbaux signés par le président de l'assemblée. Les copies d'extraits lesdits procès-verbaux à fournir lors de procédures judiciaire ou à d'autres occasions seront valablement signées par le président de l'assemblée ou tout membre du Conseil.

Les résolutions écrites approuvées et signées par l'ensemble des membres du Conseil produiront les mêmes effets que les résolutions votées au Conseil; chaque membre approuvera une telle résolution par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ou par tout autre moyen similaire de communication. Les résolutions ainsi prises constitueront l'enregistrement qui attestera de la prise de décision.

**Art. 11. Pouvoirs du Conseil.** Le Conseil est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

L'ensemble des pouvoirs non expressément attribués par la loi ou par les présents Statuts relève de la compétence du Conseil.

**Art. 12. Représentation de la Société.** À l'égard des tiers, la Société est valablement liée par les signatures conjointes de deux gérants ou par toute personne à qui un tel pouvoir a été délégué par le Conseil.

**Art. 13. Délégation de Pouvoirs.** Le Conseil pourra déléguer ses pouvoirs quant à la gestion journalière des affaires de la Société (y compris la faculté d'agir en tant que signataire autorisé) et à l'accomplissement de toutes les opérations en conformité avec la politique et l'objet social de la Société, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales, lesquelles ne seront pas nécessairement membres du Conseil qui seront être investies des pouvoirs déterminés par le Conseil et qui pourront, avec l'accord du Conseil, sous-déléguer leurs pouvoirs.

Le Conseil pourra également conférer d'autres pouvoirs particuliers par procuration notariée ou privée.

**Art. 14. Conflit d'intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs des membres du Conseil ou responsable de la Société ont un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou qu'ils en sont gérants, associés, responsable ou employés. Tout membre du Conseil ou responsable de la Société qui serait gérant, responsable ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait par ailleurs commercialement ne pourra, pour la seule raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, voter ou agir sur quelque question que ce soit relative à ce contrat ou à toute autre affaire

Si un membre du Conseil ou un responsable de la Société venait à avoir, dans quelque opération que ce soit de la Société, un intérêt opposé aux intérêts de cette dernière, ledit membre du Conseil ou ledit responsable devra faire part au Conseil de cette situation et il ne participera pas aux délibérations ni au vote se rapportant à ladite transaction. Cette dernière, ainsi que l'intérêt en l'espèce de ce membre du Conseil ou dudit directeur seront rapportés à la prochaine assemblée des Associés.

**Art. 15. Responsabilité des membres du Conseil.** Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 16. Décisions collectives des Associés - Assemblée générale.** Toute assemblée générale des Associés de la Société régulièrement constituée représentera l'ensemble des Associés. Elle aura les pouvoirs d'ordonner, d'exécuter ou de ratifier l'ensemble des actes se rapportant aux activités de la Société. Les résolutions prises s'imposeront à tous les Associés de la Société, indépendamment des catégories de Parts Sociales qu'ils détiennent.

Une assemblée générale des Associés est convoquée par le Conseil. Elle peut également être convoquée sur demande écrite des Associés représentant au moins un dixième du capital social de la Société.

Les convocations à une assemblée générale des Associés devront présenter l'ordre du jour de ladite assemblée. L'ordre du jour sera préparé par le Conseil, sauf dans le cas où l'assemblée est convoquée sur demande écrite des Associés, auquel cas le Conseil pourra préparer un ordre du jour complémentaire. Les affaires traitées lors d'une assemblée générale des Associés se limiteront aux questions figurant à l'ordre du jour (qui inclura toutes les questions exigées par la loi) et aux affaires relatives à ces questions.

Si tous les Associés sont présents ou représentés lors d'une assemblée des Associés, et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour, la réunion pourra avoir lieu sans convocation préalable.

En accord avec le quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Sauf disposition ci-dessus prévue par les Statuts, le quorum ainsi que les délais requis par la Loi sur les Sociétés régiront les convocations ainsi que la conduite de l'assemblée générale des Associés de la Société.

Sous réserve d'autres dispositions des Statuts, chaque Part Sociale donnera droit à une voix. Tout Associé aura le droit de voter en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie, une autre personne comme mandataire. Sauf disposition contraire prévue par la Loi sur les Sociétés ou les Articles, les résolutions adoptées lors d'une assemblée générale des Associés dûment convoquée seront prises à la majorité absolue des Associés présents ou représentés et exerçant leur droit de vote.

Le Conseil pourra déterminer d'autres conditions raisonnables que les Associés devront remplir afin de prendre part à une assemblée générale des Associés.

**Art. 17. Autres Assemblées Générales.** Le Conseil peut réunir d'autres assemblées générales. Ces assemblées peuvent être réunies si des Associés représentant au moins un dixième du capital social le réclame.

Des assemblées d'Associés peuvent se tenir à l'étranger si, d'après l'avis final du Conseil, des circonstances de forces majeures le requiert.

## Chapitre II - Instruments

**Art. 18. Instruments de Dette.** Le Conseil peut décider d'émettre toute sorte d'instruments de dettes (les "Instruments") et/ou de certificats, ainsi que les termes et les conditions se rapportant à de tels instruments.

Ces Instruments peuvent être émis en la forme nominative.

## Chapitre III - Questions comptables, Dividendes et distributions

**Art. 19. Audits.** Les données comptables établies dans le rapport annuel de la Société doivent être vérifiées par des auditeurs indépendants (réviseurs d'entreprises) nommés par le Conseil et rémunérés par la Société.

Les auditeurs indépendants s'engagent à accomplir l'ensemble de leurs fonctions prévues par la Loi sur les Sociétés et la Loi sur la Titrisation.

Les documents financiers de la Société devront être exprimés en euros.

**Art. 20. Année comptable.** L'année comptable de la Société débutera le premier avril de chaque année pour se terminer le trente et un mars de l'année suivante.

**Art. 21. Réserves de capital obligatoire - Dividendes et Distributions.** Cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société seront affectés aux réserves légales exigées par la loi Luxembourgeoise. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que cette réserve égalera ou dépassera dix pour cent du capital social de la Société émis ce capital pouvant être parfois augmenté ou réduit.

Sur des comptes séparés (en plus des comptes tenus par la Société conformément à la Loi sur les sociétés commerciales et la pratique comptable courante), la Société déterminera à la fin de chaque année sociale un résultat pour chaque Compartiment comme suit:

Le résultat de chaque Compartiment sera le solde entre tous revenus, profits ou autres produits payés ou dus en quelque forme que ce soit relatifs à ce Compartiment (y compris des plus-values, des bonis de liquidation, des distributions de dividendes) et le montant des dépenses, pertes, impôts ou autres transferts de fonds encourus par la Société pendant cet exercice et qui peuvent être régulièrement et raisonnablement attribués à la gestion et fonctionnement de ce Compartiment (y compris honoraires, coûts, impôts sur plus-values, dépenses relatives à la distribution de dividendes).

Tous produits et dépenses non attribués à un Compartiment en particulier seront alloués entre les différents Compartiments proportionnellement aux parts sociales émises dans chaque Compartiment.

Les associés approuveront ces comptes séparés simultanément avec les comptes tenus par la Société conformément à la Loi sur les sociétés commerciales et la pratique courante. Par une décision des associés l'éventuel surplus résultant du total du solde créditeur sur le solde débiteur sur chacun des comptes sera distribué comme dividendes aux parts sociales du Compartiment correspondant.

Le Conseil de Gérance pourra décider de la distribution d'acomptes sur dividendes aux parts sociales d'un Compartiment déterminé, sur base d'un bilan préparé par le Conseil de Gérance et faisant ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution dans ce Compartiment, étant entendu que le montant à distribuer ne pourra excéder les profits réalisés découlant de ce Compartiment correspondant depuis la fin de la dernière année fiscale, augmenté des profits reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des montants à attribuer à une réserve qui sera constituée en vertu de la Loi sur les sociétés commerciales ou des Statuts.

L'assemblée générale des Associés déterminera la manière dont le reliquat du résultat net sera réparti, et le cas échéant elle déclarera ou autorisera le Conseil à payer les dividendes et les distributions quant à ces sommes. Sous réserve des dispositions de la législation Luxembourgeoise, le Conseil pourra décider de distribuer des dividendes intérimaires.

L'assemblée générale des Associés pourra en convertissant les bénéfices nets en capitaux et en surplus d'apports, distribuer des dividendes en Parts Sociales au lieu des dividendes en espèces, déclarer voire autoriser le Conseil à payer des dividendes ou à réaliser des distributions en nature. Les dividendes ainsi que les autres distributions pourront également être réglés à partir du bénéfice net non réparti et non affecté des années précédentes. Il peut être décidé d'allouer le reliquat du résultat net à une réserve ou à une réserve de provisions, de le reporter en avant vers la prochaine année sociale ou de le distribuer aux Associés en tant que dividende.

Les dividendes et les distributions décidées pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil, et pourront être payés au moment choisi par le Conseil. Celui-ci pourra déterminer une fixation définitive du cours de change en vigueur afin de traduire les fonds disponibles dans la devise de paiement pour ces dividendes ou ces distributions.

Tout dividende ou toute distribution déclaré mais non réclamé par un Associé dans un délai de cinq ans à partir de leur déclaration sera perdu pour l'Associé et reviendront à la Société. Le Conseil aura le pouvoir le cas échéant de prendre toutes les mesures nécessaires pour améliorer cette réversion et autoriser cette action au nom de la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés, de même qu'aucune distribution ne sera effectuée par la Société qui les conservera pour le compte des Associés.

**Art. 22. Dissolution et Liquidation de la Société.** Sans préjudice aucun aux dispositions de l'article 8 des Statuts, et sous réserve de l'autorisation des associés accordée lors d'une assemblée des associés statuant comme en matière de modification des Statuts, chaque Compartiment de la Société pourra être mis en liquidation et ses parts sociales pourront être rachetées par une décision du Conseil de Gérance de la Société sans avoir aucun effet sur les Compartiments existants ou les associés de ces Compartiments.

La Société peut être dissoute ou mise en liquidation par une décision collective des Associés.

Dans l'hypothèse d'une dissolution de la Société, la liquidation sera accomplie par un ou plusieurs liquidateurs, pouvant être des personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée des Associés décidant de la dissolution qui déterminera leurs pouvoirs ainsi que leur rémunération.

Le surplus résultant de la réalisation des biens et du paiement des obligations de la Société sera distribué parmi les Associés.

#### Chapitre IV - Dispositions diverses

**Art. 23. Modifications des Statuts.** Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des Associés sous réserve que le quorum soit atteint et que les conditions de majorité établies par la loi sur les Sociétés et les présents articles soient respectées.

**Art. 24. Traduction des Statuts.** Les Statuts sont rédigés en français et en anglais. En cas de divergence entre les versions française et anglaise, la version anglaise prévaudra.

**Art. 25. Droit Applicable.** Toutes les questions non régies par les Statuts devront être arrêtées conformément à la Loi sur les Sociétés et la Loi sur la Titrisation.»

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F.Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 9 mai 2014. REM/2014/1044. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 26 mai 2014.

Référence de publication: 2014075618/671.

(140089131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

**KW Investment Three Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 186.255.

In the year two thousand and fourteen, on the nineteenth day of May.

Before Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand-Duchy of Luxembourg.

**THERE APPEARS:**

KW Real Estate Lux S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 9A, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 184.572 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mrs Ekaterina DUBLET, employee, professionally residing in Redange-sur-Attert, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The power of attorney after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, requests the undersigned notary to record the following:

I. The Sole Shareholder holds all of the shares in KW Investment Three Lux S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with registered office at 9A, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 186.255 (the Company). The Company was incorporated on 15 April 2014 pursuant to a deed of the undersigned notary, which deed has not been published yet in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association of the Company have not been amended.

II. The Sole Shareholder exercises the powers of the general meeting of the shareholders of the Company in accordance with article 200-2 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

III. The Sole Shareholder wishes to pass resolutions on the following items:

- (i) Waiver of the convening notices;
- (ii) Full restatement of the articles of association of the Company (the Articles); and
- (iii) Miscellaneous.

IV. The Sole Shareholder hereby takes the following resolutions:

*First resolution*

Representing the entire share capital of the Company, the Sole Shareholder waives any and all convening notices, considers itself as duly convened and declares to have full knowledge of the purpose of the present resolutions which was communicated to it in advance.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to restate the Articles. The Articles shall now read as follows:

**“I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name “KW Investment Three Lux S.à r.l.” (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10<sup>th</sup> August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers of the Company. Where the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Object.** The corporate objects of the Company are as follows:

3.1. The acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular:

(a) acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, notes, asset-backed securities, debentures, certificates of deposit and other debt and other instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including any securitisation vehicle; and

(b) participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise.

3.2. The acquisition of participations in loans and/or lending of funds (including the proceeds of any borrowings and/or issuances of debt securities) to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. The Company may in particular:

(a) acquire participations and otherwise invest in and provide senior secured first lien revolving and term loans, senior secured second lien term loans, secured and unsecured mezzanine securities, junior loans and junior notes, unitranche loans, other types of hybrid debt, and bonds and other types of securities, notes and instruments;

(b) for own account, enter into, execute, deliver and perform foreign exchange currency transactions and swap, derivatives and commodity transactions to the extent that such transactions facilitate or further the performance of the Company's corporate objects and employ techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate and other risks;

(c) give and receive guarantees and grant and receive securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company; and

(d) pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets,

provided that the Company may not carry on any activity that would fall within, and be regulated by, the Banking Act dated 5 April 1993 concerning the financial sector as amended from time to time.

3.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.4. The Company may borrow in any form except by way of public offer or by way of collecting deposits or repayable funds from the public. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities, all in registered form only.

3.5. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management.

3.6. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to movable or immovable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

**Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

## II. Capital - Shares

**Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's corporate capital is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euros) represented by 125 (one hundred and twenty-five) shares (collectively the Shares, and individually a Share) with a par value of EUR 100 (one hundred euro) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

5.3 The sole shareholder of the Company may contribute Capital Surplus to it. Amounts so contributed shall be freely distributable by means of a resolution of the sole shareholder. Capital Surplus shall mean the amounts (a) contributed by the sole shareholder to the Company without any shares being issued in exchange, and (b) allocated in the accounts of the Company to the non-share contribution account (account 115 "capital contribution without the issuance of new shares" of the Luxembourg standard chart of account of 10 June 2009).



**Art. 6. Shares.**

6.1. Each Share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of Shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of Shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own Shares within the limits set forth by the Law.

**III. Management - Representation****Art. 7. Board of managers.**

7.1. The Company is managed by a board of managers composed of one or several managers appointed by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of the shareholders which sets the term of their office. The managers need not be shareholder(s). The sole shareholder or the general meeting of the shareholders may appoint managers of two different classes, being class A managers (the Class A Manager(s)) and class B managers (the Class B Manager(s)).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason), by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

**Art. 8. Powers of the board of managers.**

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the shareholder(s) fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the board of managers of the Company.

**Art. 9. Procedure.**

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, (including at least one Class A Manager in the event that the sole shareholder or the general meeting of the shareholders has appointed different classes of managers). Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast, (provided that at least one Class A Manager has agreed on those resolutions, in the event that the sole shareholder or the general meeting of the shareholders has appointed different classes of managers). The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting, and such meeting shall be convened and chaired from the registered office of the Company.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

**Art. 10. Representation.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of two managers, including one Class A Manager and one Class B Manager in the event that the sole shareholder or the general meeting of the shareholders has appointed different classes of managers or, as the case may be, by the joint or

sole signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

**Art. 11. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

#### **IV. General meetings of shareholders**

##### **Art. 12. Powers and voting rights.**

12.1. The sole shareholder shall exercise all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

12.2. If the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolutions. The shareholders shall be consulted in writing in accordance with article 13.2 of these Articles and shall cast their vote by signing the circular resolutions. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies thereof.

12.3. In all other cases, resolutions of the shareholders shall be adopted at general meetings of shareholders.

12.4. Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each Share entitles one vote.

##### **Art. 13. Notices, quorum, majority and voting procedures.**

13.1. The shareholders may be convened or consulted by any manager. The board of managers or, failing which, the statutory auditor(s), must convene or consult the shareholders following a request from shareholders representing more than half of the share capital.

13.2. Written notice of any general meeting of shareholders shall be given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall have been set forth in the notice of the meeting.

13.3. General meetings of shareholders shall be held at such place and time specified in the notices.

13.4. If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

13.5. A shareholder may grant a written power of attorney to another person (who need not be a shareholder) in order to represent him/her/it at any general meeting of shareholders.

13.6. Resolutions of the general meeting of shareholders shall be passed by shareholders owning more than half of the share capital. If this majority is not reached at the first meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened or consulted a second time by registered letter, and resolutions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

13.7. The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

13.8. Any change in the nationality of the Company and any increase of any shareholder's commitments in the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

#### **V. Annual accounts - Allocation of profits**

##### **Art. 14. Financial year and annual general meeting of shareholders.**

14.1. The financial year of the Company shall begin on the first of January and end on the thirty-first of December of each year.

14.2. Each year, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing the Company's commitments and the debts of the managers, auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the inventory, the balance sheet and the report of the statutory auditor(s), if any, at the registered office.

14.4. The annual general meeting shall be held at the place and time specified in the convening notice. The balance sheet and profit and loss accounts shall be approved by circular resolution or at the annual general meeting within six (6) months from the closing of the financial year.

##### **Art. 15. Allocation of Profits.**

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required when the legal reserve has reached an amount equal to ten per cent (10%) of the corporate capital.

15.2. The annual general meeting of shareholders shall determine how the balance of the annual net profits shall be disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the board of managers;
- (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium and Capital Surplus) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the decision to pay the interim dividend is taken by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

## VI. Dissolution - Liquidation

### Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder (s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the Shares held by each shareholder in the Company.

## VII. General provision

**Art. 17. General Provision.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.”

### *Estimate of costs*

The amount of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of its incorporation is estimated at EUR 1.200.-.

Whereof the present deed was drawn up in Redange-sur-Attert, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, surname, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le dix-neuvième jour du mois de mai,

Par-devant Maître Cosita DELVAUX notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

### COMPARAIT:

KW Real Estate Lux S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 9A, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 184.572 (l'Associé Unique),

représentée par Madame Ekaterina DUBLET, employée, résidant professionnellement à Redange-sur-Attert, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, ainsi représenté, a demandé au notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique est le détenteur de l'intégralité des parts sociales de KW Investment Three Lux S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 9A, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 186.255 (la Société). La Société a été constituée le 15 avril 2014 selon un acte [du notaire instrumentant], cet acte n'ayant pas encore été publié au Mémorial C du Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés.

II. L'Associé Unique exerce les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société selon les dispositions de l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

III. L'Associé Unique souhaite adopter les résolutions suivantes:

- (i) renonciation aux formalités de convocation;
- (ii) refonte des statuts de la Société (les Statuts); et
- (iii) divers.

IV. L'Associé Unique adopte les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Représentant l'intégralité du capital social de la Société, l'Associé Unique renonce aux formalités de convocation, se considère comme dûment convoqué et déclare avoir pleinement connaissance de l'objet des présentes résolutions qui lui a été communiqué au préalable.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de procéder à une refonte des statuts, de telle sorte qu'ils auront désormais la teneur suivante:

**«I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «KW Investment Three Lux S.à r.l.» (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

**Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance de la Société. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés adoptée de la même manière que pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Dans les cas où le conseil de gérance de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera une société luxembourgeoise.

**Art. 3. Objet social.** Les objets sociaux de la Société sont les suivants:

3.1. La prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier:

(a) acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, titres adossés à des actifs, certificats de dépôt et autre dette, et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris tout véhicule de titrisation;

(b) participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise.

3.2. L'acquisition de participations dans des prêts et/ou le prêt de fonds (y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations), à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. La Société peut également:

(a) acquérir des participations et investir dans des prêts garantis de premier rang renouvelables et à terme, dans des prêts garantis de deuxième rang à terme, dans des instruments mezzanine garantis et non-garantis, dans des prêts subordonnés et valeurs mobilières subordonnées, dans des prêts de type unitranche, et dans d'autres types de titres, valeurs mobilières et instruments;

(b) pour son propre compte, conclure, signer, délivrer, exécuter, des opérations de change de devises étrangères, des swap, des opérations sur des instruments dérivés et de matières premières dans la mesure où ces opérations facilitent ou améliorent la réalisation des objets sociaux de la Société et emploient des moyens et instruments destinés à la protéger contre les risques du crédit, des taux de change, le taux d'intérêt et autres risques;

(c) donner et recevoir des garanties et donner et recevoir des sûretés en faveur de tiers pour assurer ses obligations ou les obligations de ses succursales, filiales, ou toute autre société;

(d) nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs,

pour autant que la Société n'accomplisse aucune activité qui tomberait dans le champ d'application, et serait réglementée par, la Loi Bancaire du 5 avril 1993 relative au secteur financier telle qu'amendée de temps en temps.

3.3. La Société peut encore investir dans des l'acquisition et la gestion de portefeuille de brevets et d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.4. La Société peut emprunter sous toutes les formes exceptés par voie d'offre publique ou en recevant du public des dépôts ou autres fonds remboursables. Elle peut émettre par voie de placements privés uniquement, des créances, debentures, obligations et toute autre forme de dette et/ou capital, toutes sous forme nominative uniquement.

3.5. La Société peut d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue d'une gestion efficace.

3.6. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que toutes transactions relatives à la propriété mobilière ou immobilière, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à, la réalisation de son objet social.

#### **Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civiques, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II. Capital - Parts sociales**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social de la Société est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq-cents euros), représenté par 125 (cent vingt-cinq) parts sociales (collectivement les Parts Sociales et individuellement une Part Sociale) ayant une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, adoptée de la même manière que pour une modification des Statuts.

5.3. L'associé unique de la Société peut effectuer des apports en capitaux propres. Les montants ainsi apportés seront librement distribuables par résolution de l'associé unique. Apport en Capitaux Propres signifie les montants (a) apportés par les associés de la Société, sans qu'aucune part sociale ne soit émise en contrepartie et (b) alloués aux comptes de la Société, au compte d'apports en capitaux propres (compte 115 «apport en capitaux propres non rémunéré par des titres» du plan comptable normalisé de Luxembourg daté du 10 Juin 2009).

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Chaque Part Sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des Parts Sociales existantes.

6.2. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Part Sociale. Les copropriétaires indivis de Parts Sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

6.3. Les Parts Sociales sont librement cessibles entre associés ou, s'il n'y a pas plus d'un associé, aux tiers.

Si la Société a plus d'un associé, le transfert des Parts Sociales à des non-associés est soumis à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

La cession de Parts Sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par l'associé unique.

6.5. La Société pourra racheter ses Parts Sociales dans les limites fixées par la Loi.

## **III. Gestion - Représentation**

#### **Art. 7. Conseil de gérance.**

7.1. La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'un ou plusieurs gérants nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixe le terme de leur mandat. Les gérants n'ont pas besoin d'être associé(s). L'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut nommer des gérants de deux catégories différentes, étant les gérants de catégorie A (le(s) Gérant(s) de Catégorie A) et les gérants de Catégories B (le(s) Gérant(s) de Catégorie B).

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

#### **Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.**

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à (aux) associé(s) par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, qu'ils soient associés ou non, par le gérant ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance de la Société.

#### **Art. 9. Procédure.**

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit, soit en original, par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée (comprenant au moins un Gérant de Classe A, dans le cas où l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé différentes catégories de gérants). Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix exprimées à condition qu'au moins un Gérant de Classe A ait donné son accord sur ces résolutions, dans le cas où l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé différentes catégories de gérants. Les résolutions du conseil de gérance seront consignées en procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à une réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion, et cette réunion est organisée et tenue au siège de la Société.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

**Art. 10. Représentation.** La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe de deux gérants, comprenant un Gérant de Classe A et un Gérant de Classe B, dans le cas où l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé différentes catégories de gérants ou, le cas échéant, par la ou les signature(s) individuelles ou conjointes de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

**Art. 11. Responsabilités des gérants.** Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

#### IV. Résolutions des associés

##### **Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.**

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront consignées sous forme de procès-verbal ou établies sous forme de résolutions écrites.

12.2. Si la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par voie circulaire. Les associés seront consultés par écrit, conformément à l'article 13.2 de ces Statuts et émettront leur vote en signant les résolutions circulaires. Les signatures des associés peuvent apparaître sur un document unique ou sur différentes copies de ce document.

12.3. Dans tous les autres cas, les résolutions des associés seront adoptées à l'occasion d'assemblées générales des associés.

12.4. Chaque associé a des droits de vote au prorata de sa participation. Chaque Part Sociale donne droit à un vote.

##### **Art. 13. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote.**

13.1. Les associés peuvent être convoqués ou consultés par tout gérant. Le conseil de gérance ou, à défaut, le (les) réviseur(s) agréé(s), doivent convoquer ou consulter les associés suite à une demande des associés représentant plus de la moitié du capital social.

13.2. Une convocation écrite à toute assemblée générale des associés sera donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf dans les cas d'urgence dont la nature et les circonstances devront avoir été établies dans la convocation à l'assemblée.

13.3. Les assemblées générales des associés seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

13.4. Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des associés peut se tenir sans convocation préalable.

13.5. Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, (associé ou non), afin de le représenter à toute assemblée générale des associés.

13.6. Les décisions de l'assemblée générale des associés seront adoptées par les associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte lors de la première assemblée générale ou lors de la première

consultation écrite, les associés seront convoqués une deuxième fois par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des votes émis, sans égard à la proportion du capital social représenté.

13.7. Les Statuts peuvent seulement être modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

13.8. Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

## V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

### Art. 14. Exercice social et assemblée générale des associés.

14.1. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le conseil de gérance dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, auditeur(s) (s'il y en a) et des associés envers la Société.

14.3. Chaque associé peut prendre connaissance de l'inventaire, du bilan et du rapport du (des) commissaire(s) aux comptes, s'il y en a, au siège social de la Société.

14.4. L'assemblée générale annuelle se tiendra aux lieux et places spécifiés dans la convocation. Le bilan et le compte de pertes et profits seront approuvés par voie circulaire ou lors d'une assemblée générale des associés dans les six (6) mois de la clôture de l'année financière.

### Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale annuelle des associés déterminera l'affectation du solde du bénéfice net annuel. Elle pourra allouer ce solde au paiement d'un dividende, l'affecter à une réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) un état des comptes est établi par le conseil de gérance de la Société;
- (ii) cet état des comptes montre que des bénéfices et autres réserves (incluant la prime d'émission et les Apports en Capitaux Propres) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer des dividendes intérimaires est adoptée par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société dans les deux (2) mois suivant la date de l'arrêté des comptes;
- (iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, en tenant compte des capitaux de la société; et
- (v) si les dividendes intérimaires payés excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excédent à la Société.

## VI. Dissolution - Liquidation

### Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution des associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué à l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, aux associés au prorata des Parts Sociales détenues par chaque associé dans la Société.

## VII. Disposition générale

**Art. 17. Provision générale.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions légales de la Loi.»

### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à EUR 1.200.-.

Dont acte, fait et passé à Redange-sur-Attert, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, constate qu'à la demande du comparant ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, la prédite personne a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. DUBLET, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 20 mai 2014. Relation: RED/2014/1122. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. ELS.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 27 mai 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014075662/497.

(140088560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

### **PH - Grundbesitz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9905 Troisvierges, 26, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 187.288.

#### — STATUTEN

Im Jahre zweitausendundvierzehn, am einundzwanzigsten Mai.

Vor dem Unterzeichneten Maître Edouard DELOSCH, Notar mit Amtswohnsitz in Diekirch.

Ist erschienen:

Die Gesellschaft Phoenicia Development Limited, eine Private Limited Company, mit Sitz in 69 Great Hampton Street, Birmingham B 18 6EW (Großbritannien) eingetragen im Handelsregister der Company House Cardiff unter der Nummer 08313406,

hier vertreten durch den alleinigen Geschäftsführer Herr Hans-Josef ROGGE, geboren am 4. Juni 1950 in Wiittlich, Kaufmann, wohnhaft in B-4791 Thommen 72.

Welche Komparentin den instrumentierenden Notar ersuchte, folgende Gesellschaftsgründung zu beurkunden:

#### **Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer**

**Art. 1.** Zwischen den vorgenannten Parteien, sowie allen welche in Zukunft Inhaber der hiernach geschaffenen Anteile werden, besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die einschlägigen gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

**Art. 2.** Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung „PH - Grundbesitz S.à r. l.“.

**Art. 3.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Troisvierges und kann durch Beschluss der Geschäftsführung an jeden anderen Ort innerhalb der gleichen Gemeinde verlegt werden.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss der Gesellschafterversammlung in jede andere Gemeinde innerhalb des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

**Art. 4.** Gegenstand der Gesellschaft ist der Erwerb und der Besitz von Immobilien im In- und Ausland.

Der Zweck der Gesellschaft umfasst außerdem die Akquisition, das Halten und die Veräußerung von Beteiligungen in luxemburgischen und/oder ausländischen Unternehmen, sowie die Verwaltung, Entwicklung und Betreuung solcher Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann zugunsten von Unternehmen, welche der Unternehmensgruppe angehören, jede finanzielle Unterstützung gewähren, wie zum Beispiel die Gewährung von Darlehen, Garantien und Sicherheiten jeglicher Art und Form.

Die Gesellschaft kann auch in geistiges Eigentum oder jegliche anderen beweglichen oder unbeweglichen Vermögensgüter investieren.

Die Gesellschaft kann in jeder Art und Form Darlehen aufnehmen und private Emissionen von Schuldscheinen oder ähnlichen Schuldtiteln oder Warrants oder ähnliche Anteile, die Recht auf Aktien geben, ausgeben.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Sie kann im Übrigen alle kaufmännischen, industriellen und finanziellen Handlungen in Bezug auf bewegliche und unbewegliche Güter vollziehen, die für die Verwirklichung des Gegenstandes der Gesellschaft notwendig oder auch nur nützlich sind oder welche die Entwicklung der Gesellschaft erleichtern können.

**Art. 5.** Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.



## **Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile**

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendvierhundertzwei Euro (EUR 12.402,-), aufgeteilt in zwölftausendvierhundertzwei Anteile (12.402) von je einem Euro (EUR 1.-), welche integral gezeichnet und voll eingezahlt wurden.

**Art. 7.** Im Falle von mehreren Gesellschaftern sind die Anteile zwischen ihnen frei übertragbar.

Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter, welche drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäß Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt, oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

## **Titel III. Verwaltung und Vertretung**

**Art. 8.** Die Beschlüsse werden durch den alleinigen Gesellschafter gemäß Artikel 200-2 des Gesetzes vom 10. August 1915, so wie dasselbe abgeändert worden ist, gefasst.

Die Verträge zwischen der Gesellschaft und dem alleinigen Gesellschafter unterliegen ebenfalls den Bestimmungen dieses Artikels.

Wenn die Gesellschaft mehrere Gesellschafter begreift, so sind die Beschlüsse der Generalversammlung nur rechtswirksam, wenn sie von den Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals darstellen, angenommen werden, es sei denn das Gesetz oder gegenwärtige Satzung würden anders bestimmen.

Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen, wie er Gesellschaftsanteile besitzt. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmäßig bei der Gesellschafterversammlung aufgrund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

**Art. 9.** Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Die jährliche Generalversammlung der Gesellschafter, die nur stattfinden muss, wenn die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) übersteigt, tritt in der Gemeinde des Gesellschaftssitzes an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am dritten Dienstag des Monats Juni jeden Jahres um 11.00 Uhr. Falls der vorbenannte Tag ein gesetzlicher oder tarifvertraglicher Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Arbeitstag statt.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Beschlüsse betreffend eine Abänderung des vorliegenden Gesellschaftsvertrages sind mit der Zustimmung der Mehrheit der Gesellschafter zu fassen, die mindestens drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten.

**Art. 10.** Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafter, welche(r) die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Die (der) Geschäftsführer können (kann) spezielle Befugnisse oder Vollmachten an Personen oder Ausschüsse, die von ihnen gewählt werden, übertragen oder diese mit bestimmten ständigen oder zeitweiligen Funktionen ausstatten.

Die Gesellschaft wird Dritten gegenüber durch die alleinige Unterschrift des einzigen Geschäftsführers oder, wenn mehr als ein Geschäftsführer ernannt worden ist, durch die gemeinsame Unterschriften von zwei Geschäftsführern, gebunden.

**Art. 11.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 12.** Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt, gemäß den diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Ein Geschäftsbericht muss gleichzeitig abgegeben werden. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung werden dem oder den Gesellschaftern zur Genehmigung vorgelegt. Diese äußern sich durch besondere Abstimmung über die Entlastung der Geschäftsführung.

Das Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Unkosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter beziehungsweise dem alleinigen Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

**Art. 13.** Beim Ableben des alleinigen Gesellschafter oder eines der Gesellschafter erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird durch oder mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

## Titel IV. Auflösung und Liquidation

**Art. 14.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von dem alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Der alleinige Gesellschafter beziehungsweise die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

**Art. 15.** Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

### Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2014.

### Zeichnung und Zahlung

Die Satzung ist somit durch den Notar aufgenommen, die Anteile wurden gezeichnet und der Nennwert zu einhundert Prozent (100%) in bar wie folgt eingezahlt:

Gesellschafter	gezeichnetes Kapital	Anzahl der Anteile	eingezahlter Betrag
PHOENICIA Development Ltd. ....	EUR 12.402.-	12.402	EUR 12.402.-
Gesamt: .....	EUR 12.402.-	12.402	EUR 12.402.-

Die Summe von zwölftausendvierhundertzwei Euro (EUR 12.402,-) stand der Gesellschaft daher von dem Moment an zur Verfügung. Beweis hierüber wurde dem unterzeichnenden Notar überbracht, welcher erklärt, dass die Voraussetzungen des Artikels 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915, in der zuletzt geltenden Fassung, gewahrt wurden.

### Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von eintausend Euro (EUR 1.000,-).

### Erklärung

Die Kompargenten erklären, dass der unterfertigte Notar ihm Kenntnis gegeben hat davon, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der Handlungsmächtigung ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

### Generalversammlung

Sofort nach der Gründung, haben die vorgenannten Gesellschafter, einstimmig, folgende Beschlüsse gefasst:

a) Die Anzahl der Geschäftsführer wird auf ein (1) festgelegt und die folgenden Personen werden auf unbegrenzte Zeit als Geschäftsführer ernannt:

- Herr Thomas Jarosch geboren am 02. April 1966 in Frankfurt/Main Dipl. Jurist, wohnhaft in D.. 54290 Trier, Walramsneustraße 6.

b) Die Gesellschaft wird verpflichtet durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers.

c) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L- 9905 Troisvierges, 26, Grand Rue.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Diekirch am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Kompargenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: G. HJ, ROGGE, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 22 mai 2014. Relation: DIE/2014/6423. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): RECKEN.

Für gleichlautende Ausfertigung, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Memorial C.

Diekirch, den 26. Mai 2014.

Référence de publication: 2014075794/140.

(140088735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

**Lennon J1 Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 187.281.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fourteen on the second of may.

Before the undersigned, Maître Martine SCHAEFFER, a notary resident in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Invel Real Estate Partners Lennon S.à r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 121, Avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, in the course of registration with the Luxembourg trade and companies registry,

here represented by Mr Liridon ELSHANI, private employee, residing at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy given on 25<sup>th</sup> of April 2014.

After signature “ne varietur” by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** The name of the company is “Lennon J1 Sàrl” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The Company’s registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Corporate object.**

3.1. The Company’s object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations.

3.2. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.3. The Company may borrow in any form except by way of public offer. The Company may issue, by means of private investment, shares, bonds and other securities representing debts or credits. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. The Company may give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any of its subsidiaries, affiliated companies or of any other company.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

**Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

## II. Capital - Shares

### Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand and five hundred euros (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form with a par value of one euro (EUR 1) each, fully paid up.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

### Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.7. The Company may redeem its own shares, provided:

- (i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or
- (ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

## III. Management - Representation

### Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

**Art. 8. Board of managers.** If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board). The shareholders may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers and one or several class B managers

#### 8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

#### 8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager votes in favour of the resolution. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

#### 8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any class A manager and any class B manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.

**Art. 9. Sole manager.** If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

**Art. 10. Liability of the managers.** The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

#### IV. Shareholder(s)

##### **Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' written resolutions.**

###### 11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1.(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

###### 11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

##### **Art. 12. Sole shareholder.** When the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;

(ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and

(iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

#### V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

##### **Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.**

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

(i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or

(ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

13.5. The annual General Meeting shall be held at the registered office of the Company or at any other place within the municipality of the registered office at such time as may be specified in the convening notices of the meeting.

#### **Art. 14. Auditors.**

14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

14.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more commissaires aux comptes (statutory auditors), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The commissaires aux comptes are subject to reappointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

#### **Art. 15. Allocation of profits.**

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

(i) the Board must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

### **VII. General provisions**

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

### *Transitional provision*

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31) of December 2014.

### *Subscription and payment*

Invel Real Estate Partners Lennon S.à r.l., represented as stated above, subscribes for twelve thousand and five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twelve thousand and five hundred euros (EUR 12,500),

The amount of twelve thousand and five hundred euros (EUR 12,500) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred euros (EUR 1,400).

### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following persons are appointed as class A managers of the Company for an indefinite period:

- Mr. Chris Papachristophorou, Managing Partner of Invel Real Estate Partners, born on 6 June 1968, in Athens, Greece, whose professional address is at 7, Old Park Lane, Mayfair, London W1K 1QR, United Kingdom; and

- Mr. Shimon Menahem, private investment real estate advisor, born on 21 December 1964, in Kfarseba, Israel, whose address is at 8, rue Hailanot, Kfar Shemaryahu, Israel.

2. The following person is appointed as class B manager of the Company for an indefinite period:

- Mr. Alain Heinz, Administrator, born on 17 May 1968, in Forbach, France, whose professional address is at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

3. The registered office of the Company is located at 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mil quatorze, le deux mai.

Par devant le soussigné Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

### **A COMPARU:**

Invel Real Estate Partners Lennon Sàrl, une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, dont le siège social se situe 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg,

représentée par Monsieur Liridon ELSHANI, employé privé, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 25 avril 2014.

Après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

### **I. Dénomination - Siège social - Objet- Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est "Lennon J1 Sàrl" (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

### **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du

Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

### **Art. 3. Objet social.**

3.1. L'objet social de la Société consiste en l'acquisition de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toute société ou entreprise quelle que soit sa forme, et la gestion de ces participations.

3.2. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.3. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations, et celles de toutes filiales, sociétés affiliées et autres sociétés.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

### **Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II. Capital - Parts sociales**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.5. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.7. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition ou:

- (i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou
- (ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

## **III. Gestion - Représentation**

### **Art. 7. Nomination et révocation des gérants.**

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.



**Art. 8. Conseil de gérance.** Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil). Les associés peuvent décider de nommer des gérants de différentes classes, à savoir un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B.

#### 8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

#### 8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, étant précisé que si les Associés ont nommés un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B, au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B doit voter en faveur de la résolution. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio- conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

#### 8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

**Art. 9. Gérant unique.** Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

**Art. 10. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

## IV. Associé(s)

### Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions écrites des associés.

#### 11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

#### 11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

**Art. 12. Associé unique.** Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et

(iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

## V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

### Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

(i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

(ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

13.5. L'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social de la Société ou en tout autre endroit au sein de la commune du siège social et à l'heure indiquée dans la convocation.

### Art. 14. Commissaires aux comptes / réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires aux comptes sont sujets à la renomination par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

### Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distributions, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant,

augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

## VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

## VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renonciations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2014.

### *Souscription et libération*

Invel Real Estate Partners Lennon S.à r.L., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500),

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille quatre cents euros (EUR 1.400).

### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérant de classe A de la Société, pour une durée indéterminée:

- M. Chris Papachristophorou, directeur general de Invel Real Estate Partners, né le 6 juin à Athènes, Grèce, dont l'adresse professionnelle est située 7, Old Park Lane, Mayfair, Londres W1K 1QR, Royaume-Uni.

- M. Shimon Menahem, conseil en investissement immobilier indépendant, né le 21 décembre 1964 à Kfarshaba, Israël, dont l'adresse professionnelle est située au 8, rue Hailanot, Kfar Shemaryahu, Israël.

2. La personne suivante est nommée en qualité de gérant de classe B de la Société, pour une durée indéterminée:

- M. Alain Heinz, administrateur, né le 17 mai 1968 à Forbach, France, dont l'adresse est dont l'adresse professionnelle est située au 121, Avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg.

3. Le siège social de la Société est établi au 121, Avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg.

### Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête de la partie comparante que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: L. Elshani et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 mai 2014. Relation: LAC/2014/21631. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 26 mai 2014.

Référence de publication: 2014075672/499.

(140088665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

### **Metal Trading S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2153 Luxembourg, 57, rue Antoine Meyer.

R.C.S. Luxembourg B 187.304.

### STATUTS

L'an deux mil quatorze, le vingt-et-un mai.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

TYNDALL MANAGEMENT (SAMOA) S.A., ayant son siège social à Level 2, Lotemau Centre, Vaea Street, Apia Samoa, ici représentée par son directeur, EUROLUX (SAMOA) LIMITED, ayant son siège social à Apia Samoa, elle-même représentée par son directeur, Madame Rika MAMDY, administrateur de société, avec adresse professionnelle à L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

#### **Titre I<sup>er</sup> . Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de METAL TRADING S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger:

L'achat, la vente et plus généralement tout négoce de métaux ferreux.

Elle peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser ou à faciliter le développement de son entreprise.

D'une façon générale, la société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute

autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois toujours dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

La société a également pour objet la souscription, la prise de participation, le financement et l'intérêt financier, sous quelque forme que ce soit, dans toute société, société de participation, de tout consortium ou groupement d'entreprises, luxembourgeois ou étrangers, ainsi que la gestion des fonds mis à sa disposition, le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ses participations.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de tout autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société elle-même.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations de nature mobilière, immobilière, commerciale, industrielle et financière qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

## Titre II. Capital, Actions

**Art. 5.** Le capital social est fixé à TRENTE-DEUX MILLE EUROS (32.000.- EUR) représenté par trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

## Titre III. Administration

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale. Cependant au cas où la Société est constituée par un associé unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'Administration peut être limité à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

**Art. 7.** Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société n'a qu'un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration désigne son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion est conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire ayant pour effet de pouvoir identifier les participants. Ces moyens de communication doivent satisfaire aux caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion et sans interruption. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion. La réunion tenue par ces moyens de télécommunication est réputée avoir été tenue au siège social.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 8.** La société sera engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de toute personne à qui de pareils pouvoirs auront été délégués par le Conseil d'administration. Au cas où le Conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.

**Art. 9.** Conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales, la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion peut être déléguée à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs pouvoirs seront arrêtés par le Conseil d'administration. La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 10.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

#### **Titre IV. Surveillance**

**Art. 11.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

#### **Titre V. Assemblée générale**

**Art. 12.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier vendredi du mois de juin à 18.00 heures et pour la première fois en 2015.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

#### **Titre VI. Année sociale, répartition des bénéfices**

**Art. 13.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2014.

**Art. 14.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII. Dissolution, Liquidation**

**Art. 15.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VIII. Dispositions générales**

**Art. 16.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

##### *Souscription et libération*

Les actions ont été souscrites comme suit:

TYNDALL MANAGEMENT (SAMOA) S.A., pré-qualifiée, trois cent vingt actions . . . . .	320
TOTAL: trois cent vingt actions . . . . .	320

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de TRENTE-DEUX MILLE EUROS (32.000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

##### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

*Estimation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ MILLE DEUX CENTS EUROS (1.200.- EUR).

*Résolutions de l'actionnaire unique*

Et à l'instant le comparant pré-qualifié, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires à un (1).

2. Est appelé aux fonctions d'administrateur unique:

- Monsieur Olivier SAVARD, employé privé, né le 4 juin 1973 à Metz (France), demeurant à F-57255 Sainte-Marie-aux-Chênes, 8, avenue Jean Jaurès.

3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

FIDUSEVE S.A., ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach, RCS Luxembourg B 82.421.

4. Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2019.

5. Le siège social est fixé au 57, rue Antoine Meyer, L-2153 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: R. MAMDY et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 mai 2014. Relation: LAC/2014/23828. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 28 mai 2014.

Référence de publication: 2014075731/168.

(140089273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

**Prodiafix-Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4276 Esch-sur-Alzette, 58, rue Louis Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 138.789.

L'an deux mille quatorze, le vingt-trois mai.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1) Madame Stella FORNACIARI, gérante de sociétés, épouse de Monsieur Jacques STÖCKEL, demeurant à F-57070 Metz, 13, allée de l'Étang, agissant:

- en son nom personnel en ses qualités d'associée détenant 23 parts sociales, de gérante unique de la société ci-après désignée et en sa qualité de mandataire spécial de:

a) Monsieur Damien STÖCKEL, consultant, demeurant à F-75020 Paris, 206, Boulevard de Charonne, associé détenant 15 parts sociales de la société ci-après désignée, en vertu d'une procuration lui délivrée.

b) Monsieur Cyril STÖCKEL, responsable mécanicien, demeurant à F-57420 Solgne, 4, place Basse Seille, associé détenant 15 parts sociales de la société ci-après désignée, en vertu d'une procuration lui délivrée.

Lesquelles procurations après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire, les associés et le notaire instrumentaire demeureront annexées au présent acte pour être soumises ensemble aux formalités de l'enregistrement.

2) Monsieur Jacques STÖCKEL, gérant de sociétés, demeurant à F-57070 Metz, 13, allée de l'Étang, agissant en son nom personnel en sa qualité d'associé détenant 23 parts sociales de la société ci-après désignée.

3) Monsieur Nicolas STÖCKEL, responsable informatique, demeurant à F-57000 Metz, 25, rue de la Cheneau, agissant en son nom personnel en sa qualité d'associé détenant 24 parts sociales de la société ci-après désignée.

Lesquels comparants agissant en leurs dites qualités déclarent être les seuls associés de la société à responsabilité limitée «PRODIAFIX-LUX S.à r.l.», établie et ayant son siège social à L-4761 Pétange, 21, Route de Luxembourg, société constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach en date du 22 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de Luxembourg n° 1475 du 14 juin 2008, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 138789.

Les statuts de la société ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg en date du 7 août 2008, publié au Mémorial C numéro 2206 du 10 septembre 2008.

Ensuite les comparants, agissant en leurs dites qualités, représentant l'intégralité du capital social, ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

*Résolution unique*

Les associés décident de transférer le siège social de la société de L-4761 Pétange, 21, Route de Luxembourg à L-4276 Esch-sur-Alzette, 58, rue Louis Pasteur et de modifier en conséquence la première phrase de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette».

La 2<sup>ème</sup> phrase de l'article 5 des statuts reste inchangée.

*Frais*

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, les comparants ont déclaré close la présente assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants agissant en leurs dites qualités, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: FORNACIARI, J. STÖCKEL, N. STÖCKEL, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 26/05/2014. Relation: EAC/2014/7354. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 28/05/2014.

Référence de publication: 2014075811/50.

(140088688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

---

**Redfern S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 122.253.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Romolo Bardin

*Manager*

Référence de publication: 2014075836/11.

(140089073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

---

**Salesboost S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 158.161.

Je vous fais part de ma décision de démissionner avec effet immédiat de mon mandat de gérant de votre Société immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158161.

Le 27 mai 2014.

Geert DIRKX.

Référence de publication: 2014075845/10.

(140089194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

---

**Santé S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 94.911.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2014.

Référence de publication: 2014075848/10.

(140089058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

---